



**RAPPORT DU JURY**

DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE  
DE CONTRÔLEUR DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

*BRANCHE DE LA SURVEILLANCE*

Session 2017



# **I. Présentation des concours externe et interne**

L'arrêté du 3 mars 1997 fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

## **1.1 Les conditions pour concourir**

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance, doivent également satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires. En outre, les candidats font l'objet d'une enquête administrative, préalable à leur recrutement.

## **1.2 La nature et le programme des épreuves**

Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects.

L'épreuve d'exercices physiques des concours externe et interne de la branche de la surveillance est définie par l'arrêté du 7 septembre 2015 relatif à l'épreuve d'exercices physiques commune aux concours externes et internes ouverts pour le recrutement des personnels de la direction générale des douanes et droits indirects.

### **1.2.1 Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité**

- **Concours externe**

→ *Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire*

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 2*).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

→ Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative

**Épreuve n° 1** (durée : 3 heures ; coefficient 4) : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 3 heures ; coefficient 4) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour résoudre un problème technique. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls comptent les points obtenus au-dessus de 10/20.

• **Concours interne : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative**

**Épreuve n° 1** (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat: un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;

d) Composition sur une ou plusieurs questions portant, soit sur des connaissances techniques de navigation maritime, soit sur des connaissances de réglementation douanière maritime, ce choix étant effectué par le candidat le jour de l'épreuve.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3 (facultative) :** Épreuve de traduction identique à celle du concours externe.

### 1.2.2 Les épreuves d'admission : trois épreuves obligatoires

- **Concours externe**

**Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes – coefficient 8) :** Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein du ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) :** Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3 (coefficient 3) :** Épreuve d'exercices physiques consistant en un test de pompes, un test de gainage, une course de 60 mètres et une course de 2000 mètres. Une moyenne des notes obtenues par le candidat à l'ensemble des épreuves sportives, inférieure à 05/20, est éliminatoire.

- **Concours interne**

**Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes ; coefficient 8) :** Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) :** Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe.

**Épreuve n° 3 (coefficient 3) :** Épreuve d'exercices physiques identique à celle du concours externe.

### 1.3 Composition du jury

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2017 étaient des personnels de la DGDDI.

I.

### 1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 21 novembre 2016, paru au JORF n°0273 du 24 novembre 2016, a fixé le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche de la surveillance, à 148 au titre du concours externe et 148 au titre du concours interne.

## II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche de la surveillance

### 2.1 Inscrits / présents / admissibles

- **Concours externe**

8393 candidats se sont inscrits aux épreuves de pré-admissibilité du concours externe. 4788 étaient présents à cette épreuve et il y a eu 1317 pré-admissibles (26,99 % des présents).

Au total, 1053 candidats se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité, soit 79,95 % des candidats pré-admissibles. 30,64 % d'entre eux étaient des femmes.

444 candidats ont été déclarés admissibles, dont 119 femmes (26,80 %).

- **Concours interne**

503 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne.

Sur ces 503 candidats, 360 (71,57 %) se sont présentés à au moins l'une des épreuves écrites d'admissibilité. 27,43 % d'entre eux étaient des femmes.

171 candidats ont été déclarés admissibles, dont 60 femmes (35,08 %).

### 2.2 Lauréats

- **Concours externe**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis sur liste principale
444 (dont 26,80 % de femmes)	376 (dont 25,13 % de femmes)	148 (dont 24,32 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 16,66/20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale est de 12,85/20.

Le taux de présence aux épreuves orales est élevé : sur les 444 candidats admissibles, 376 se sont présentés aux épreuves orales soit 85,13 % .

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis sur liste principale
171 (dont 35,08 % de femmes)	150 (dont 34,66 % de femmes)	109 (dont 30,27 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 17,15/20. La moyenne du dernier candidat admis sur liste principale est de 10,14/20.

### III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 29 novembre 2016. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 22 et 23 février 2017.

La moyenne générale la plus haute s'élève à 18,27/20 et la moyenne la plus basse à 06,13/20.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 11,01/20.

#### 3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 16,89/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 08,44/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Les statistiques de l'épreuve, par matière, sont les suivantes :

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	33,32 %	34,74 %	31,94 %
Connaissances générales	42,49 %	32,88 %	24,63 %
Mathématiques	33,34 %	34,73 %	31,93 %
Logique	63,73 %	20,40 %	15,87 %

### 3.2 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : résumé et questions à partir d'un texte

Le niveau des copies est assez hétérogène, si certains candidats ont excellé dans cet exercice, maîtrisant parfaitement la technique du résumé, proposant des définitions justes, précises et présentant des réponses structurées et argumentées, les copies de nombreux candidats affichent de sérieuses lacunes, le résumé comportant de nombreuses paraphrases, les réponses aux questions étant lapidaires et les définitions évasives. Globalement le jury déplore également la mauvaise foi récurrente de nombreux candidats minorant le nombre réel de mots figurant dans leur résumé afin de respecter le quota imposé par l'épreuve (200 mots maximum avec une marge de + ou - 10 %).

La présentation des copies est également très variable, si certains candidats structurent leur devoir et proposent des copies aérées à l'orthographe et à la syntaxe maîtrisées, d'autres candidats ne manifestent aucun effort et rendent une copie surchargée en ratures, sans espace entre les paragraphes et s'affranchissent des règles grammaticales parmi les plus élémentaires.

La meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	5,89 %	26,24 %	29,47 %	25,38 %	13,02 %

### 3.3 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	295	28,47 %
Comptabilité privée	86	8,30 %
Économie	158	15,25 %
Droit	148	14,28 %
Géographie économique	313	30,21 %
Navigation	36	3,47 %
<b>TOTAL</b>	<b>1036</b>	<b>100 %</b>

- **Mathématiques**

Le niveau des copies corrigées se révèle assez hétérogène, les meilleures s'appuyant sur des notions et des formules maîtrisées ainsi que des résultats correctement démontrés. À l'inverse, de nombreux candidats n'utilisent pas les termes mathématiques appropriés et/ou appliquent de manière erronée des formules mathématiques pourtant élémentaires.

Globalement, le sujet n'a pas été traité dans sa globalité et les candidats se contentent trop souvent de dérouler le raisonnement mathématique sans expliquer ce qu'ils font.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	13,56 %	26,44 %	20,00 %	22,37 %	17,63 %

- **Économie**

Cet exercice de dissertation économique est dans l'ensemble globalement maîtrisé et le sujet correctement appréhendé. Toutefois, si les candidats peuvent se prévaloir de connaissances générales avérées sur le fonctionnement des régimes de retraite en France et sur le rôle de l'État en matière de politiques publiques, il convient de signaler l'absence de connaissances économiques spécifiques (mécanismes, théories...) pour valoriser les copies.

La meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	12,02 %	27,39 %	20,38 %	24,20 %	15,92 %

- **Droit**

De bonnes connaissances dans l'ensemble mais trop souvent évasives. Le sujet nécessitait un certain niveau de connaissances techniques, avec la mise en perspective de notions juridiques. Si quelques copies sont d'un excellent niveau, trop se contentent d'une analyse superficielle du sujet, soit par manque de compréhension de la problématique posée, soit par manque de connaissances précises et pertinentes.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	12,93 %	26,53 %	21,09 %	23,81 %	15,65 %



- **Géographie économique**

Le niveau général des copies n'est pas satisfaisant, trop peu de copies proposent un devoir clairement structuré et ont recours aux phrases de transition qui clarifient les propos exposés et rendent la lecture plus fluide. Sur le fond, le sujet est bien compris dans l'ensemble mais son traitement reste superficiel, s'appuyant sur des connaissances trop générales, pas suffisamment techniques ; à cet égard, beaucoup de copies ne traitent le sujet que par le prisme de la migration en Méditerranée. Enfin, bien souvent les devoirs se limitent à une description du bassin méditerranéen alors que le sujet invite à une analyse plus poussée.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	10,90 %	27,87 %	22,44 %	22,76 %	16,03 %

- **Comptabilité privée**

Dans l'ensemble, le niveau des copies est assez moyen. Beaucoup de candidats ont échoué à traiter correctement l'exercice n°5 qui nécessitait, outre la maîtrise des écritures comptables classiques, des capacités d'analyse pour exploiter pleinement les données du compte de résultat joint.

Le jury souligne toutefois les efforts consentis pour présenter des copies claires et soignées.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	13,10 %	28,56 %	22,62 %	21,43 %	14,29 %

- **Navigation maritime**

Peu de candidats maîtrisent pleinement le sujet, si certains ont su répondre aux questions essentielles de navigation (cap, relèvement, gisement, marques cardinales, signaux de détresse) et répondre à quelques questions plus techniques, de nombreux candidats n'ont pas les connaissances suffisantes. Sur la forme, il convient de regretter le recours pas assez fréquent aux schémas.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	13,89 %	25,00 %	22,22 %	22,22 %	16,67 %

### 3.4 L'épreuve facultative de langue vivante

442 candidats au concours externe se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	39 (8,83 %)
Anglais	136 (30,77 %)
Arabe	5 (1,13 %)
Espagnol	224 (50,67 %)
Chinois	1 (0,23 %)
Italien	34 (7,69 %)
Russe	3 (0,68 %)
<b>TOTAL</b>	<b>442</b>

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, il est constaté un niveau de traduction satisfaisant, la concordance des temps et la justesse du vocabulaire sont respectées avec fidélité.

Une lecture assidue de la presse étrangère dans la langue choisie est recommandée afin de se familiariser avec la sémantique et les tournures journalistiques.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	0,00 %	40,87 %	24,43 %	23,97 %	10,73 %

- **Allemand**

Le niveau des copies est assez satisfaisant, la plupart des candidats ont su saisir le sens général du texte. Il convient de signaler des présentations plutôt soignées sauf rares exceptions.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Anglais**

L'ensemble des traductions est tout à fait satisfaisant pour un texte abordant un sujet spécifique et doté d'un vocabulaire assez technique. En dépit de quelques subtilités ayant pu échapper aux

candidats les moins anglophones, les candidats ont su produire un travail de qualité et bien présenté.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Arabe**

Cinq candidats ont composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

- **Espagnol**

De manière générale, le fil conducteur du texte original est perceptible dans la quasi-totalité des devoirs. Cependant, des traductions trop souvent littérales privent les copies de certaines subtilités du texte original.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Italien**

Le faible niveau constaté doit être pondéré par la difficulté d'un texte nécessitant de solides connaissances en vocabulaire économique.

En externe, la meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Russe**

Trois candidats ont composé dans cette langue, aucune tendance ne peut donc être dégagée.

## **IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne**

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 22 et 23 février 2017.

La moyenne générale la plus haute s'établit à 17,95/20 et la moyenne la plus basse à 05/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 09/20.

### **4.1 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : analyse de dossier et réponse à des questions**

Cette épreuve nécessite l'analyse de la documentation fournie pour en extraire les éléments les plus pertinents en vue de leur reformulation. Elle met en évidence les candidats qui savent étudier et synthétiser les documents sans les recopier. Le jury déplore une nouvelle fois la confusion entre la note et les réponses aux questions en dépit des consignes affichées en première page du sujet (note de 4 pages environ PUIS réponses à des questions).

S'agissant de la note, le jury a relevé des efforts notables pour proposer des devoirs structurés. Toutefois la technique de l'exercice n'est pas totalement maîtrisée, les éléments du dossier sont trop souvent agrégés au détriment de leur hiérarchisation.

Concernant le traitement des réponses aux questions, peu de copies sont enrichies de connaissances personnelles. De plus, quand les réponses sont satisfaisantes, elles manquent bien souvent de précision.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	13,41 %	26,82 %	27,65 %	25,70 %	6,42 %

## 4.2 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	29	8,24 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	6	1,70 %
Sujet relatif à la branche Surv	197	55,97 %
Comptabilité privée	24	6,82 %
Gestion administrative	77	21,88 %
Navigation Maritime	19	5,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>100,00 %</b>

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Une grande variété dans la qualité des copies, si certains devoirs s'appuient sur des connaissances juridiques étayées par une argumentation solide, trop de compositions traitent le sujet sans recourir à la sémantique douanière rendant le contenu peu professionnel.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	6,89 %	17,25 %	24,14 %	24,14 %	13,79 %	13,79 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Le nombre de candidats ayant concouru dans cette option est très faible : 6 copies.

D'une manière générale, la réglementation douanière relative au droit de communication est peu ou pas maîtrisée. Les candidats restent évasifs ou confus par défaut de maîtrise du sujet.

La meilleure copie a été notée 12/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	16,66 %	50,00 %	16,67 %	16,67 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

Le jury déplore le niveau général anormalement bas des copies. En effet, les fondamentaux ne sont pas maîtrisés, des questions relevant normalement de l'activité quotidienne d'un agent de la branche de la surveillance ne sont pas traitées correctement. De trop rares copies témoignent d'une bonne compréhension des procédures, de leur articulation et des actes à rédiger.

La meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,03 %	22,34 %	30,97 %	20,81 %	15,73 %	8,12 %

- **Comptabilité privée**

Le niveau des copies est globalement faible. Les candidats n'ont pour la plupart pas le souci des détails pour les écritures et éprouvent des difficultés lorsqu'ils doivent rédiger ou justifier leurs calculs. De nombreux concepts fondamentaux ne sont pas maîtrisés.

En interne, la meilleure copie a été notée 16,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 0,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	29,17 %	29,17 %	16,67 %	16,67 %	8,32 %

- **Gestion administrative**

Le jury salue les efforts consentis pour présenter des devoirs soignés et rédigés dans un français de qualité. Cependant, l'absence de maîtrise de la matière génère beaucoup de confusions, notamment s'agissant du dispositif de formation professionnelle (DIF....)

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,00 %	21,33 %	29,33 %	20,00 %	18,67 %	10,67 %

- **Épreuve de navigation ou réglementation maritime**

Peu de candidats ont complètement maîtrisé le sujet. Si certains ont su capitaliser sur des questions essentielles de navigation ou plus complexes comme le permis de mer, la moitié des candidats passent cette épreuve sans connaissances réelles approfondies de la matière.

En interne, la meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	16,67 %	33,32 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %

### 4.3 L'épreuve facultative de langue vivante

121 candidats au concours interne se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option <i>Concours interne</i>
Allemand	10 (8,26%)
Anglais	33 (27,28%)
Arabe	2 (1,65%)
Espagnol	67 (55,38%)
Italien	7 (5,78%)
Russe	2 (1,65%)
<b>TOTAL</b>	<b>121 (100%)</b>

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	2,40 %	43,92 %	24,42 %	23,33 %	5,93 %

- **Allemand**

La grande amplitude des notes constatées (de 01/20 à 18/20) témoigne de la différence de niveau des candidats. Si certains candidats ont opté, opportunément, pour cette langue afin de bénéficier des points supérieurs à la moyenne et valoriser ainsi leur prestation aux autres épreuves d'admissibilité, ce choix est plus énigmatique pour les candidats n'ayant aucune maîtrise de l'allemand.

En interne, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Anglais**

Le niveau des copies est assez quelconque, parfois insuffisant. Si certains candidats, malgré des lacunes, ont fait l'effort d'essayer de traduire le texte en employant des tournures adaptées, de nombreux devoirs sont gangrenés par les contresens et le recours inadapté à une traduction littérale (mot à mot).

En interne, la meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 05/20.

- **Arabe**

Le faible nombre de candidats (2) ayant composé dans cette option ne permet pas de dégager de tendance.

- **Russe**

Le faible nombre de candidats (2) ayant composé dans cette option ne permet pas de dégager de tendance.

- **Espagnol**

Le jury a relevé un niveau général assez satisfaisant. Globalement l'orthographe, la conjugaison et le respect des accords sont plutôt respectés. Toutefois, le texte ne comportant aucune formulation et/ou tournures de phrase complexes, il est surprenant que certains candidats n'aient pas pris la peine de comprendre le sens général du texte et se soient restreints à une traduction littérale les conduisant inévitablement au contresens.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Italien**

Niveau hétérogène des 7 copies corrigées. Certains devoirs affichent de sérieuses lacunes, notamment en vocabulaire et viennent contraster avec les meilleures copies parvenant à restituer les subtilités du texte proposé.

La meilleure copie a été notée 15,50/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Chinois**

Aucun candidat interne n'a présenté cette option.

## **V. Les épreuves d'admission**

### **5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales**

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 9 juin au 23 juin 2017.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission (hormis le sport qui s'est déroulé dans chacune des directions).

### **5.2 Appréciation générale et attentes du jury du concours externe**

- **L'épreuve d'entretien avec le jury**

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche dédiée fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer l'aptitude du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer sans le négliger.

Dans l'ensemble, l'exposé de cette présentation est indéniablement travaillé mais son contenu souvent scolaire. En effet, les candidats éprouvent des difficultés à valoriser leur parcours et exposer leurs motivations pour intégrer l'administration douanière en général et la branche de la surveillance en particulier.

La seconde partie de l'entretien revêt la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Dans cet exercice, le jury a constaté les difficultés des candidats à appréhender la place qu'ils sont susceptibles d'occuper dans la hiérarchie douanière et la réalité de l'exercice des fonctions sur le terrain, ces difficultés étant bien souvent imputables à une connaissance très sommaire de notre administration et de son environnement. De plus, les candidats tiennent, pour la majorité, un discours certes argumenté mais trop souvent théorique les rendant inopérant à l'adapter à des mises en situation pratiques.

La moyenne est de 10,86/20. La meilleure prestation a été notée 19,20/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	15,03 %	16,62 %	26,38 %	21,55 %	20,42 %



- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours externe :

	Nombre de candidats par option
Allemand	12
Anglais	306
Arabe	4
Chinois	0
Espagnol	41
Italien	10
Russe	3
<b>TOTAL</b>	<b>376</b>

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun. Après une première partie consacrée à la lecture d'un passage du texte et à sa traduction, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat.

Le niveau constaté par le jury est plutôt homogène, la plupart des textes ont été correctement traduits, le sens général a été respecté. Les meilleurs candidats ont su faire preuve d'aisance en s'appuyant sur un vocabulaire riche et une syntaxe correcte.

La moyenne est de 14,35/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	2,48 %	10,83 %	35,29 %	51,40 %

- **L'épreuve d'exercices physiques**

La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 02,66/20.

Sur les 325 candidats masculins admissibles, la répartition est la suivante : 27 ne se sont pas présentés à cette épreuve ; 4 ont eu une note éliminatoire ; 59 ont eu une note entre 5 et 10 ; 81 ont eu une note entre 11 et 13, le reste des candidats ayant eu une note supérieure à 13.

Sur les 119 candidates féminines admissibles, la répartition est la suivante : 21 ne se sont pas présentées à cette épreuve ; 5 ont eu une note éliminatoire ; 28 ont eu une note entre 5 et 10 ; 27 ont eu une note entre 11 et 13, le reste des candidates ayant eu une note supérieure à 13.

### 5.3 Appréciation générale et attentes du jury du concours interne

- **L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

Le jury souligne les bonnes prestations des candidats internes concernant l'exposé de leur RAEP. En effet, la gestion du délai imparti est maîtrisée, de plus il y a eu cohérence entre le RAEP et la présentation qui en a été faite. Si les candidats possédaient indéniablement les connaissances douanières inhérentes à l'exercice de leur fonction, bien souvent le jury a déploré une curiosité moindre concernant les métiers douaniers sans lien avec l'activité de leur service. Dès lors, le jury s'est efforcé de valoriser les profils de candidats ayant mené une réelle réflexion sur l'environnement douanier en général.

L'épreuve se poursuit par une série de questions portant sur les connaissances générales de leur environnement public et administratif et par des mises en situation. Dans cet exercice, il importe de faire preuve de bon sens et de maîtriser les fondamentaux (déontologie...), deux critères essentiels de l'appréciation du jury. En apparence, les candidats affichent volontiers la plupart des qualités requises, ce que les mises en situation tendent quelques fois à infirmer. À cet égard, il convient de rappeler aux candidats qu'une qualité revendiquée doit nécessairement trouver son expression sur le terrain ce que l'exercice des mises en situation cherche à révéler.

La moyenne est de 11,34/20. La meilleure prestation a été notée 19,40/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	18,67 %	12,00 %	14,67 %	32,00 %	22,66 %

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours interne :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	3
Anglais	121
Arabe	2
Chinois	1
Espagnol	22
Italien	0
Russe	1
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun.

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture d'une partie du texte et à la traduction de ce paragraphe. Un entraînement préalable à cet exercice est préconisé afin d'éviter l'écueil de la traduction littérale qui peut amener à des contresens.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Une lecture régulière de la presse étrangère et/ou la consultation fréquente de sites internet dans la langue choisie permettent au candidat de se familiariser avec un vocabulaire contemporain et ainsi d'alimenter une conversation soutenue.

La moyenne est de 12,28/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	11,41 %	28,86 %	38,26 %	21,47 %

- **L'épreuve d'exercices physiques**

La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 03/20.

Sur les 111 candidats masculins admissibles, la répartition est la suivante : 11 ne se sont pas présentés à cette épreuve ; 2 ont eu une note éliminatoire ; 15 ont eu une note entre 5 et 10 ; 25 ont eu une note entre 11 et 13, le reste des candidats ayant eu une note supérieure à 13.

Sur les 60 candidates féminines admissibles, la répartition est la suivante : 3 ne se sont pas présentées à cette épreuve, 2 ont pu bénéficier d'une dispense ; 5 ont eu une note éliminatoire ; 17 ont eu une note entre 5 et 10 ; 28 ont eu une note entre 11 et 13, le reste des candidates ayant eu une note supérieure à 13.

## **VI. Conclusion**

Les concours de la branche surveillance, organisés au titre de l'année 2017, se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans incident.

S'agissant des épreuves écrites, il convient de ne négliger aucune partie du programme fixé par arrêté afin de garantir un traitement pertinent du sujet. Sa rédaction doit alors s'appuyer sur une parfaite maîtrise de la langue française (vocabulaire + syntaxe) et une connaissance aiguisée de la méthodologie de l'exercice à traiter (dissertation juridique, résumé, analyse de dossier.....).

Pour les épreuves de langue étrangère, une lecture assidue de la presse écrite est vivement conseillée, associée si possible à une pratique régulière à l'oral.

L'entretien avec le jury doit être perçu comme une opportunité pour les candidats de démontrer leurs motivations et leurs aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes, une bonne préparation à cet exercice revêt alors une importance capitale. Trop de candidats, qu'ils soient externes ou internes, limitent leur présentation à un simple exposé chronologique et linéaire de leur parcours personnel et professionnel sans chercher à le mettre en corrélation avec leur démarche d'intégrer la DGDDI, ce qui minore leurs chances d'arriver à se démarquer des autres candidats. Concernant les candidats externes, leurs connaissances de l'administration douanière sont parfois très superficielles. S'agissant des candidats internes, leur curiosité professionnelle se limite encore trop souvent à l'environnement directement lié à l'exercice de leurs fonctions sans manifester un intérêt particulier pour l'activité des autres services.